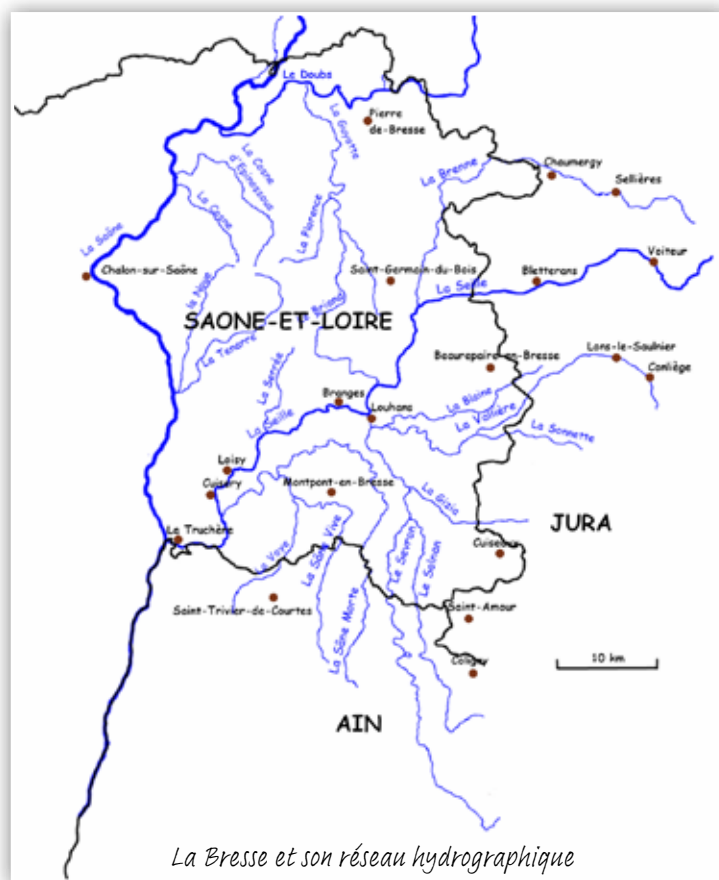


UN PARC NATUREL RÉGIONAL DE BRESSE

Annie Bleton-Ruget

Créés par décret en 1967 comme mesure d'aménagement des territoires ruraux, les parcs naturels régionaux ont pour objectif de protéger les paysages, le patrimoine naturel et culturel de ceux-ci par une gestion adaptée, un développement durable et concerté. La France en compte aujourd'hui 56, la région Bourgogne-Franche-Comté trois : le parc du Morvan, historique, celui du ballon d'Alsace, franc-comtois pour une part, et celui du Haut-Jura. Depuis l'automne 2018 un nouveau projet de parc a fait son apparition dans cette région, concernant le territoire de la Bresse de Saône-et-Loire. Il a été initié par la députée socialiste de la circonscription et porté depuis le printemps 2019 par le syndicat mixte du pays de la Bresse bourguignonne qui a pris en charge une étude d'opportunité et de faisabilité en recrutant un cabinet d'étude. La mise en place du projet a donné naissance à une association des Amis du parc naturel régional de Bresse qui travaille avec ces instances. Cette association rassemble toutes celles et ceux qui sont attachés au territoire de la Bresse et à sa mise en valeur : agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, producteurs locaux, élus, membres d'associations naturalistes, patrimoniales et culturelles. Le cahier des charges exigeant que le territoire demandeur soit à même de faire valoir « l'intérêt particulier » de ses richesses patrimoniales, l'association a procédé à un inventaire, dont quelques conclusions sont livrées ici⁽¹⁾.



LE PATRIMOINE NATUREL BRESSAN : UN PATRIMOINE REMARQUABLE ET MÉCONNU

À la différence des régions voisines comme le Jura ou la Dombes qui bénéficient de guides naturalistes, les richesses naturelles de la Bresse sont largement méconnues. La réalisation d'un inventaire du patrimoine naturel avait pour but de corriger ce manque, mais aussi d'esquisser une géographie propre à faire valoir la cohérence des milieux naturels et culturels « bressans ».

Les territoires de parc qui sont gérés par des syndicats mixtes ne correspondent pas strictement aux limites administratives qu'elles soient intercommunales, départementales, régionales, voire même communales. En Bresse, la géographie du parc devrait déborder les limites du pays de la Bresse bourguignonne⁽²⁾ en direction du Jura et de l'Ain en fonction des singularités propres à ce territoire. Le travail d'inventaire fait par l'association a ainsi un triple objectif : inventorier les richesses, attirer l'attention sur leur fragilité et es-

quisser les limites d'une Bresse faisant écho aux objectifs d'un parc naturel régional.

Le patrimoine naturel remarquable de la Bresse tient à des milieux naturels présentant un intérêt particulier par la faune et la flore qu'ils abritent. Peuvent être retenus en priorité : les prairies alluviales de la Saône et du bassin de la Seille, la basse vallée du Doubs, le système des étangs, les forêts inondables (bois de Maillance), les corniches et les milieux rupestres du Revermont et l'ensemble de Pont-Seille. Quatre d'entre eux se distinguent

tout spécialement par leur importance ou leur singularité.

LES PRAIRIES ALLUVIALES

Elles sont liées aux différents ensembles hydrographiques qui sillonnent le futur parc. Le Solnan rejoint la Seille à Louhans et reçoit lui-même la Vallière et le Sevron, cependant que la Sâne (Sâne Vive et Sâne Morte) se jette également dans la Seille. Les deux grandes rivières, Saône et Doubs, se caractérisent par un lit majeur parfois étendu. Dans le cas de la Saône, la valeur

patrimoniale se situe non seulement dans le champ d'inondation mais aussi dans les îles (île de la Motte⁽³⁾...) qui constituent des écosystèmes accueillants et d'une grande richesse.

Les prairies humides constituent un patrimoine naturel qui tient à leur variété floristique et à leur diversité biologique en général, en particulier sur le plan ornithologique. Elles rendent aussi des services écosystémiques en tant que zones tampons pour la prévention des inondations ou, à l'inverse, le soutien des étiages en période de basses eaux. Aujourd'hui, elles sont de plus en plus remplacées par des cultures, ce phénomène a débuté dans la vallée du Doubs.

En matière de richesse ornithologique, on retiendra tout particulièrement plusieurs espèces

d'oiseaux d'eau dont certaines présentent des enjeux de conservation de la biodiversité d'envergure nationale voire européenne du fait de leur statut d'espèces en danger.

Le Râle des genêts se reproduit dans les prairies humides des vallées de la Saône et de la Seille, notamment celles du site stratégique de la basse Seille et du confluent Saône-Seille classé Natura 2000. Les mesures mises en œuvre (plan national d'actions, contrats de fauche tardive) n'ayant pu à ce jour assurer l'avenir de l'espèce, la conservation de la population bressane de Râles des genêts devrait être une des actions prioritaires d'un parc naturel régional. La Seille, comme les étangs de Bresse et du val de Saône, abritent une population de **Butors blongios**



Busard des roseaux. En continuité avec le Jura, la Bresse abrite la population bourguignonne du Busard des roseaux. Photo M. Dumas.



Courlis cendré. La population bressane du Courlis cendré est l'une des premières de France. Photo M. Dumas.



Orchis à fleurs lâches. Il est la parure des prairies humides de Bresse. Photo P. Janin.



Fritillaire pintade. Comme l'orchis on la rencontre dans les prairies humides. Photo ADSSSL.

ou **Blongios nains**. L'espèce étant classée EN (En danger) sur la Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2016), sa préservation s'inscrirait également parmi les actions prioritaires du parc (protection des phragmitaies et des ripisylves, conciliation avec les activités de pêche et de navigation). Le **Courlis cendré** est un hôte typique des prairies humides bressanes (Saône, Seille, Vallière...). Il occupe tout le val de Saône bourguignon, la vallée du Doubs et la Bresse où il représente la majeure partie de la population départementale. Il fait l'objet d'un plan national de gestion.

Quant à la Barge à queue noire, elle se rencontre en Bresse et dans le val de Saône principalement à la migration pré-nuptiale. Espèce gibier classée VU (vulnérable), elle fait l'objet d'un plan international dans le cadre de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA). Sa chasse est suspendue en France. En matière de richesse floristique, la vallée de la Seille présente une grande diversité d'espèces, liée à quatre grands types de prairies alluviales, en fonction de la durée d'inondation et de l'humidité des sols. Sur les points les plus élevés du lit majeur (souvent en bordure de rivière), on rencontre la prairie méso-hygrophile à Avoine élevée et Colchique des prés, sur les niveaux topographiques moyens, la prairie hygrophile moyennement inondée à Bromes racémeux, **Fritillaire pintade** et **Orchis à fleurs lâches** et dans les parties les plus basses et longuement inondées, la prairie très hygrophile à **Gratiolle officinale**

et **Cenanthe fistuleuse**. Dans ces zones longuement inondées, l'abandon de la fauche permet le développement de cariçaies à Laïche gracile – utilisée pour le paillage des chaises – ou de mégaphorbiaies à Reine des prés, Pigamon jaune et **Euphorbe des marais**.

Certaines de ces espèces sont protégées mais toutes en régression du fait de la disparition des prairies alluviales.

LA BASSE VALLÉE DU DOUBS

Cette dernière accueille une grande diversité d'habitats qu'il s'agisse des berges parfois abruptes du lit mineur où nichent **Guêpiers** et **Hirondelles de rivage** ou des bancs de graviers propices à la nidification de la **Sterne pierregarin**, du Petit Gravelot et de l'Œdicnème criard. Dans la ripisylve, entre Navilly et Longepierre, on trouve la Gorgebleue. Au-delà, les prairies inondables, mésophiles à hygrophiles, ainsi que les anciens bras connectés à la rivière, renforcent encore cette mosaïque de milieux dont l'intérêt a justifié un arrêté préfectoral de protection des biotopes (1992) et un projet de parc national, abandonné en 2011 en raison des oppositions locales.

La **Gorgebleue à miroir blanc** est l'un des fleurons de l'avifaune de la vallée du Doubs. Cette population se répartit le long du Doubs, du département du Jura au département de Saône-et-Loire. L'intégration de la zone de reproduction de cette espèce dans le périmètre du projet de parc naturel régional, en raison de sa rareté, suppose l'élargissement du périmètre à quelques

communes jurassiennes (Petit-Noir). Dans la basse vallée du Doubs, comme sur les étangs, et dans la vallée de la Saône, le **Balbusard pêcheur** est un migrateur très régulier.

LES FORÊTS INONDABLES : LE BOIS DE MAILLANCE

Le bois de Maillance présente la particularité administrative d'être situé sur la commune de Sermoyer dans l'Ain (donc dans la région Auvergne-Rhône-Alpes), tout en appartenant à la commune de La Truchère, en Saône-et-Loire. Maillance est une petite forêt inondable (65 hectares) qui a subi des évolutions négatives : disparition des grands ormes du fait de la graphiose, régression du Chêne pédonculé ; abandon au moins partiel, en 2013, du traitement en taillis sous futaie. Il conserve néanmoins un indéniable attrait biologique, ne serait-ce qu'en tant que témoin d'un milieu résiduaire dont il ne reste plus que quelques échantillons dans la plaine de la Saône (Boyer, Écuellenes en Saône-et-Loire), auxquels s'ajoutent Laives et Varennes-le-Grand dans la basse vallée de la Grosne. Au surplus, il présente quelques particularités ornithologiques avec une colonie d'Ardéidés – Héron cendré principalement – enrichie de quelques Cigognes blanches, Autours et Gobemouches gris et entomologiques (plusieurs coléoptères rares collectés en 1999).

LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE LA TRUCHÈRE-RATENELLE

Au nord de Pont-Seille, un ensemble de dunes éoliennes, qui atteignent deux mètres, jadis exploitées pour le sable, abritent la **Canche des sables** et des lichens inconnus ailleurs en Bresse. La végétation est d'autant plus intéressante que l'on se rapproche des tourbières voisines où l'on rencontre une mousse rarissime (*Brucha vogesiaca*) et d'autres espèces, dont deux rossolis, plantes carnivores, (*Drosera rotundifolia* et *D. intermedia*), ainsi que la **Laïche à fruit barbu** *Carex* (plante exceptionnelle en Bourgogne et inscrite au Livre rouge de la flore menacée de France. De l'autre côté de la route départementale, l'étang Fouget est un marais original qui accueille toujours le **Busard des roseaux** et le **Héron pourpré**. Créée en 1980, la Réserve naturelle nationale abrite donc, sur moins de cent hectares, un ensemble de milieux particulièrement intéressants⁽⁴⁾.

LE PATRIMOINE CULTUREL, MATÉRIEL ET IMMATÉRIEL

À la différence du patrimoine naturel, le patrimoine culturel de la Bresse est aujourd'hui bien connu pour avoir été inventorié notamment par l'Écomusée de la Bresse bourguignonne⁽⁵⁾. Les transformations économiques et les changements démogra-



Sagy. La maison du bailli. Photo M. Raether.



Simard. Une ferme bressane réhabilitée en gîte.

phiques intervenus en Bresse depuis une trentaine d'années invitent aujourd'hui à le préserver, à le faire vivre et évoluer en réponse à de nouveaux usages du territoire. Il constitue une identité culturelle originale qui trouve son expression à travers le bâti rural, les savoir-faire locaux et les traditions populaires.

LE BÂTI RURAL BRESSAN

Son élément le plus caractéristique est la **ferme bressane**. Ce bâti ancien a fait l'objet d'inventaires et de diverses formes de mise en valeur. Au nord de la Bresse, à proximité de la vallée du Doubs, la brique est très présente, qu'elle constitue le matériau dominant ou serve de remplissage aux pans de bois. Ces usages de la brique et du pan de bois sont également bien représentés dans la partie de la Bresse jurassienne qui jouxte l'actuelle Bresse bourguignonne (Cf. Chapelle-Voland, Commenailles...).

Au sud, là où les toitures se font

moins pentues et où les tuiles sont dites « canal », la technique du pisé s'impose parfois comme autour de Romenay et de Vescoeurs. C'est également la partie du territoire où l'on rencontre les cheminées sarrasines (ferme du Champ Bressan à Romenay (71), ferme du Colombier à Vernoux, Montalibord à Vescoeurs (01). La morphologie de ce bâti est également significative de l'histoire des sociétés rurales : de la petite ferme ayant abrité sous le même toit hommes et bêtes aux remarquables maisons de maîtres (dites aussi *maisons nobles*, *maisons du bailli* ou *maisons hautes et basses*) affichant une galerie, des tours et des colombiers. Ces dernières sont toujours bien présentes y compris dans la Bresse de l'Ain, suscitant la curiosité du visiteur. Là encore l'aire culturelle l'emporte sur les limites départementales invitant à une géographie raisonnée pour le parc naturel de Bresse.

Aujourd'hui les usages agricoles des fermes ont changé, beaucoup d'entre elles voisinent



Héron pourpré. Oiseau extraordinaire par ses formes et ses couleurs, le Héron pourpré habite les étangs bressans. Photo M. Dumas.

avec des bâtiments contemporains dans une cohabitation pas toujours réussie. Dans le même temps, certaines ont été réoccupées pour des usages résidentiels qui ont donné lieu à des restaurations parfois heureuses, parfois discutables, mais qui toujours posent la question de l'adaptation d'un bâti ancien à des nouvelles techniques d'isolation ou de rénovation énergétique.

Les bourgs ruraux sont la deuxième composante originale du bâti bressan. Ils sont nombreux, témoins d'une activité marchande et artisanale active jusque dans les années 1970. Les cœurs historiques sont en général plutôt bien entretenus, pour ce qui concerne les éléments les plus distinctifs (maisons bourgeoises ou bâtiments publics comme les mairies-écoles ou les églises). L'arrivée de nouvelles populations à partir des années 2000 a donné lieu à l'implantation de lotissements à la périphérie des bourgs, de même que la transformation de terres à usage agricole en terrains à bâtir a favorisé la multiplication des implantations le long des routes.

Depuis 2017, à l'initiative du syndicat mixte du pays de la Bresse bourguignonne, le territoire a mis en œuvre un SCOT dont les recommandations et préconisations doivent inspirer les PLU, PLUI ou cartes communales en cours de réalisation. La création d'un PNR pourrait contribuer à la mise en œuvre d'une politique d'intégration des nouvelles formes urbaines dans le paysage, à la poursuite de la revitalisation du bâti des centres-bourgs anciens.

Quant aux petites villes historiques, leur développement à la périphérie de la Bresse (Verdun-sur-le-Doubs au nord, Cuisery à l'ouest, Cuiseaux au sud-est et Romenay au sud), témoigne de la situation particulière d'un territoire durablement positionné comme une marche. Seule Louhans fait exception, sa position centrale évoquant un développement plus tardif dans une conjoncture favorable au commerce et aux échanges. De leur histoire, ces petits centres ur-

bains conservent des remparts, des tours, des maisons nobles, des hôtels particuliers, des arcades, protégés dans certains sites au titre des monuments historiques et qui présentent un intérêt touristique évident.

SAVOIR-FAIRE LOCAUX ET TRADITIONS

Qu'il s'agisse des **produits du terroir** comme les appellations d'origine protégée (AOP) « volailles, beurre, crème de Bresse », « comté » et « morbier » ou de **fabrications artisanales** (autour du bois ou de la terre), les savoir-faire bressans ont une dimension patrimoniale. Cette valeur patrimoniale est aujourd'hui mise en valeur par l'Écomusée de la Bresse bourguignonne. Les expositions au château départemental de Pierre-de-Bresse, comme dans les antennes qui en dépendent, offrent aux visiteurs des collections d'objets et des montages-vidéo qui permettent la découverte de techniques anciennes adaptées aux conditions du milieu. Elles sont aussi l'occasion d'une réflexion sur la manière de prolonger ces savoir-faire pour répondre à de nouvelles attentes en matière d'alimentation, de pratiques agricoles, de techniques de construction. Dans cette préservation des savoir-faire locaux et leur adaptation à des nouvelles attentes sociales



Cuisery. La tour du château.

et environnementales, le rôle d'un parc est déterminant à un double titre : conserver et faire valoir les pratiques anciennes y compris dans leur dimension muséographique, promouvoir des actions de relance (le maraîchage, la floriculture, l'agriculture de proximité, les circuits courts) et encourager des filières expérimentales (autour des produits bio-sourcés, comme la paille de seigle ou le chanvre).

Comme pour l'originalité de son bâti, la Bresse a été remarquée dès le XIX^e siècle pour la vitalité de ses **traditions populaires** autour du costume, des danses,

des musiques traditionnelles et des patois. Tantôt quelque peu oubliées, tantôt réanimées comme dans les années 1970, ces traditions populaires sont aujourd'hui toujours vivaces, entretenues par des associations comme La Grange Rouge, l'Écomusée de la Bresse bourguignonne, Arcadanse, ou Mémoire de Sornay.

La Bresse dite bourguignonne a partagé et partage encore avec ses voisines du Jura et de l'Ain cette richesse culturelle. Les groupes costumés bressans sont bien représentés en Bresse de l'Ain (Éboudis bressans, Groupe



Saint-Martin-en-Bresse. La maison de la forêt et du bois, antenne de l'EBB. © Crash Record Vidéo. E. Chignier.



*Cuiseaux, La maison du vigneron et de la mémoire cuiselliennne, antenne de l'EBB.
© Crash Record Vidéo. E. Chignier.*

du Pays de Bresse, Groupe des Hospitaliers, Groupe Pontevallois), d'autres sont réapparus récemment en Saône-et-Loire comme ceux de Romenay ou de Cuisery. Quant aux patois, ils se sont maintenus dans les usages populaires jusque dans les années 1960-1970. Depuis les années 2000, de nouveaux ateliers de patois ont vu le jour. On y retrouve la diversité des patois bressans : celui de la Bresse du nord dans l'attraction chalonnaise pour l'Atelier de Saint-Marcel et les deux patois (langue d'oïl et franco-provençal) dans celui de Mémoire de Sornay. Aujourd'hui ce patrimoine des traditions populaires mériterait d'être mieux mis en valeur et de rejoindre des formes plus institutionnalisées de conservation comme celles offertes par la Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne associée au Parc naturel régional du Morvan.

LES PAYSAGES BRESSANS

La caractérisation du territoire bressan en matière de paysages se découvre depuis son environnement, qu'il s'agisse à l'ouest des monts du Mâconnais ou de la Côte chalonnaise et à l'est du balcon du Revermont, qui offrent des perspectives dégagées. Bordé de rivières et de monts (plaine de Saône, du Doubs, contre-forts du Jura), le cœur du fossé bressan est constitué d'entités paysagères structurées par des

éléments aquatiques récurrents (rivières, mares, étangs, zones humides), des reliefs doux et des combinaisons arborées.

Ces paysages portent la marque des interrelations entre les facteurs naturels et des interventions humaines déployées sur des siècles. **Les vallées** et leur proximité immédiate ont accueilli les premières occupations par l'homme, comme les abris sous roche proches de Cuiseaux. Certains sites archéologiques sont bien connus (le Châtelet à Pierre à proximité du Doubs, l'agglomération secondaire de Louhans-Châteaurenaud sur la Seille, les sites gallo-romains de Romenay, le gué de la Casaque d'Ouroux sur la Saône...). Longtemps utilisées pour le transport de marchandises et la circulation des hommes, et pour l'énergie qu'elles fournissaient (cf. les moulins), les rivières bressanes sont aujourd'hui dédiées aux loisirs, baignade exclue à cause de la mauvaise qualité des eaux. L'entretien de ces cours d'eau, comme la préservation de la biodiversité dans les vallées alluviales sont des impératifs qu'un Parc pourrait prendre en charge à la suite des mesures de protection déjà en vigueur.

De la forêt au saule bornier, en passant par le bosquet, la haie bocagère ou la peupleraie, l'arbre est en Bresse un des marqueurs du paysage. Les conditions naturelles favorisent sa croissance et la mise en valeur du territoire

a été à la fois le fruit d'un long travail de défrichements et de constitution d'ensembles forestiers plus ou moins importants. Aujourd'hui ces derniers sont bien présents au nord-ouest du territoire autour de Saint-Martin-en-Bresse et au sud à proximité de Cuiseaux, en continuité avec les forêts du Jura. Souvent associés au couvert forestier et

entourés de roselières, parfois porteurs d'un moulin installé sur un bief, les **étangs** constituent un tableau paysager typique de la Bresse.

La conquête des **terres agricoles** s'est faite depuis l'époque moderne au prix d'un intense travail de maîtrise de la végétation et de l'eau. Le réseau bocager, le creusement des mares, les techniques spécifiques de labours (en billons) et le recours à la polyculture associant cultures et élevage ont donné naissance à un système agricole qui a modelé les paysages de la Bresse et leur a conféré leur diversité. Aujourd'hui, avec le développement d'une agriculture intensive, les secteurs de cultures ouvertes progressent fortement dans le nord et l'ouest du territoire, le **réseau bocager** disparaît ou se dégrade, même s'il reste encore présent au centre, au sud et à l'est du territoire. Toutefois, en dépit des arrachages qui l'ont beaucoup réduit, il demeure une image prégnante de la Bresse où il possède des particularités. En Bresse, les haies – les



Le moulin sur la Vallière au Fay. Photo P. Janin.



Les arbres têtards, un patrimoine bressan. Photo P. Rouay-Hendriks.

NOTES

1. Annie Bleton-Ruget, Patrick Janin, Alain Michon, Jean Untermaier, *La Bresse, un patrimoine remarquable et méconnu. Note sur l'intérêt scientifique et patrimonial du P.N.R. de Bresse*, été 2020, 16 pages. Le texte intégral est disponible auprès des auteurs.
2. Le Pays de la Bresse bourguignonne regroupe quatre intercommunalités : Bresse louhannaise Intercom', Terres de Bresse, Bresse Nord Intercom', Bresse Revermont 71. Une cinquième intercommunalité, Saône-Doubs-Bresse, en partie bressane, appartient au pays du Chalonnais.
3. L'île de la Motte est située dans le lit de la Saône, le long de la rive gauche, dans le département de l'Ain, commune de Saint-Bénigne. Le site est géré par le Conservatoire des espaces naturels Rhône-Alpes. Depuis 2015, l'île, propriété de l'État, est un Espace Naturel Sensible (ENS) du département de l'Ain.
4. Fernand Nicolas, « La réserve de La Truchère-Ratenelle », *Images de Saône-et-Loire*, n° 98, juin 1994, p. 11-13 ; Stéphane Petit, « La réserve de La Truchère-Ratenelle », *Images de Saône-et-Loire*, n° 169, mars 2012, p. 4-9.
5. *Guide de découverte de la Bresse bourguignonne*, Éditions de l'Écomusée de la Bresse bourguignonne, 1986. *L'Écomusée présente la Bresse bourguignonne. Un territoire, des hommes, patrimoines*, Éditions de l'Écomusée de la Bresse bourguignonne, 2013.

buissons – ne forment pas un quadrillage serré, tout au plus un maillage assez lâche et aujourd'hui fragmenté. La fonction économique (bois de chauffe), les pratiques sociales et les usages traditionnels (vannerie) dont le bocage était le support ayant beaucoup régressé, l'enjeu de sa conservation en Bresse, voire de sa restauration, est de nature écologique (continuités et corridors écologiques, réservoirs de biodiversité), allant de pair

avec sa qualité paysagère et son intérêt patrimonial. Pour que la Bresse reste fidèle à son image de « petite région bocagère », le paysage doit être considéré et traité comme une composante forte du territoire, à protéger et à prendre en compte dans toutes les politiques publiques d'aménagement.

Avec cet inventaire, l'association des Amis du parc naturel régional de Bresse a engagé la première étape de sa mission : contribuer

à la connaissance des richesses patrimoniales du territoire. Il lui faut désormais informer et sensibiliser le public et les institutions publiques ou privées sur le Parc et faire la promotion de son image. Il lui reviendra aussi d'apporter son concours à l'élaboration de la charte et, après la création du Parc, aux instances chargées de sa gestion, et d'entreprendre toutes actions en lien avec la création et le développement du Parc.



Saint-Bonnet-en-Bresse. L'étang du moulin. Photo P. Rouay-Hendriks.